

**Information de suivi**

Projet : PREVN

Code : 1.3

Date d'acquittement : 28/01/2022

Mode de paiement :

VIRT

Facture

Réf. : 4108-21-020

Réf. client : Inizià - Situation N°2

Date facturation : 29/10/2021

Date échéance : 29/10/2021

Réf. devis : DEVIS-4108-21-0092 / 29/10/2021

Émetteur:

LIGHT.

49100 Angers

Tél.: 06 84 93 99 61

Email: vincent@light-communication.fr

Adressé à:

Inizià

4 avenue du Mont Thabor

Immeuble Castellani - Quartier Saint Joseph

20090 Ajaccio

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
Accompagnement et gestion de projet	20%	2 100,00	1	2 100,00
- COPIL 2 organisation et animation de la réunion, de l'amont à l'aval, préparation des documents de travail en préparation des prochaines étapes : présentation de l'outil PrevN aux Responsables d'équipes, préparation des la formation Interface administrateur aux 2 services QSE puis aux managers et responsables d'équipes. 1 600 € HT				
- Gestion de projet relative au suivi de conception-rédaction et de coordination des différentes actions de communication. 500 € HT				
Contribution Carbone	20%	0,00	1	0,00
- Les émissions liés à la création de la stratégie, à la mise en place de cette stratégie, à l'accompagnement et à la gestion de projets : création, échanges (déplacements, mails, téléphone, visio) seront compensés par la plantation d'arbres par Reforest'Action.				

Conditions de règlement: A réception

Total HT 2 100,00

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Total TVA 20% 420,00

Banque: CREDIT MUTUEL

Total TTC 2 520,00

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
10278	39405	00021062503	48

Adresse: CM ANGERS SAINT LAUD, 6 PLACE DE LA VISITATION 49100 ANGERS

Nom du propriétaire du compte: Oz

Code IBAN: FR76 1027 8394 0500 0210 6250 348

Code BIC/SWIFT: CMCIFR2A

Nos factures sont payables à réception au comptant sans escompte. Tout paiement tardif entraînera des pénalités de retard d'un montant équivalent à 3 fois le taux de l'intérêt légal (Loi N° 92/1442), ainsi que d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €.

Le paiement anticipé ne donne pas lieu à escompte. TVA acquittée sur les débits